

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

Du 7 février 2023

OBJET

Présentation et
vote du budget
primitif 2023
du CCAS

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette
délibération
mise en ligne
sur le site de la
ville le

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Evelyne LE BRAS donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI
Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN
Monsieur David POTREL
Madame Arlette VALERE

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

En cette année 2023, conformément à ce qui a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire, le CCAS propose de poursuivre les actions mises en place auprès des beauchampois :

L'année 2022 a permis de remettre en place les actions arrêtées pendant la période de pandémie. Les effets des confinements se sont fait ressentir auprès du public fragilisé se traduisant par l'isolement des personnes âgées et leur perte d'autonomie.

Les moyens nécessaires au CCAS pour fonctionner dans les meilleures conditions au service des beauchampois les plus vulnérables, seront maintenus.

L'objectif principal de continuité de notre action de solidarité en direction des plus vulnérables se déclinera sous les axes suivants :

- *L'accompagnement social*
- *La lutte contre la précarité*
- *Le soutien aux seniors et la lutte contre la perte d'autonomie*
- *Les actions en faveur des femmes, des familles, des personnes en situation de handicap et des aidants*
- Les actions de prévention et de promotion de la santé

Au vu, de l'ensemble de ces éléments, le CCAS a sollicité une subvention d'équilibre à la ville d'un montant de 493048,80 €.

17 FEV 2023

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
1^{er} février 2023

Et que le
nombre des
membres en
exercice est de :
11

BUDGET PREVISIONNEL 2023

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	62 582,31	729 908,96	792 491,27
Recettes	62 582,31	729 908,96	792 491,27

Chapitre 011	Charges à caractère général	268 677 €
Chapitre 012	Charges de personnel	328 585 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	114 984,96 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	500 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	17 162 €
Total Dépenses Fonctionnement		729 908,96 €

20	Immobilisations incorporelles	15 115,03 €
21	Immobilisations corporelles	47 467 €
Total Dépenses Investissement		62 582,31 €

Chapitre 70	Produits des services	118 400 €
Chapitre 74	Dotations et participations	518 248,80 €
R002	Résultat de fonctionnement	93 260,16 €
Total des Recettes de Fonctionnement		729 908,96 €

40	Opération ordre transfert entre sections	17 162 €
R001	Resultat d'investissement	45 420,31 €
Total Recettes Investissement		62 582,31 €

Dont reste à réaliser 691,28 €

Il est présenté en annexe, la maquette du budget primitif 2023 du CCAS.

Votes pour : 9

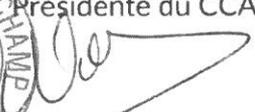
Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à 729 908,96 € et en investissement à 62 582,31 €.

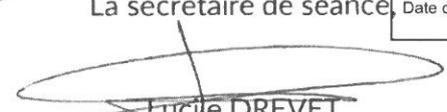
POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 8 février 2023

Le Maire,
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN



La secrétaire de séance,


Lucile DREVET

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20230207-DEL-02-2023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023